

Site classé

Date de protection : 26 juin 2013 ~ Superficie : 85 ha

Moraine de Noiregoux

Commune de Saint-Nabord

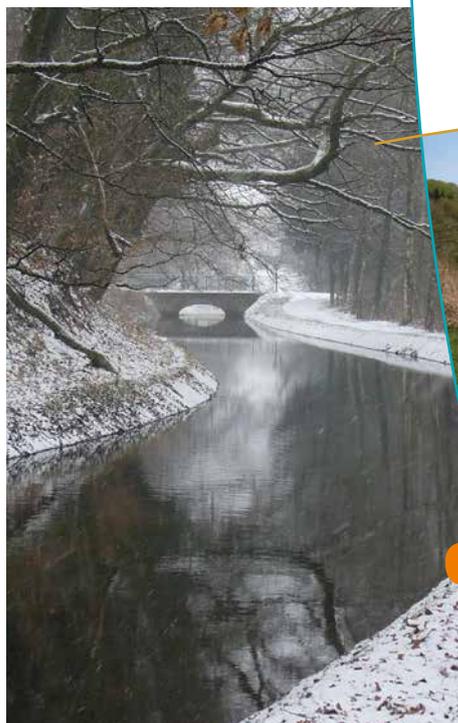
Le complexe morainique de Noiregoux correspond à l'extension maximale de l'ancien glacier de la Moselle de la dernière ère glaciaire. Un tel ensemble constitue un site d'exception, d'un grand intérêt scientifique et pédagogique.



Outre son importance scientifique majeure, le site de Noiregoux est également caractérisé par la présence d'éléments importants du patrimoine et de l'histoire Lorraine :

- Le canal d'alimentation de Bouzey qui est l'un des ouvrages d'art les plus remarquables du département des Vosges. Construit entre 1880 et 1882, son histoire est étroitement liée à l'aménagement du canal de l'Est puisqu'il permet l'alimentation en eau de ce dernier via le réservoir de Bouzey, point haut du tracé du canal.

- Les événements du 21 septembre 1944 : les soldats américains de la 36^{ème} division, après avoir profité du canal d'alimentation de Bouzey, franchirent la Moselle peu profonde au niveau du défilé de Noiregoux, profitant ainsi de la protection que leur offrait la moraine.



Canal d'alimentation de Bouzey sous la neige



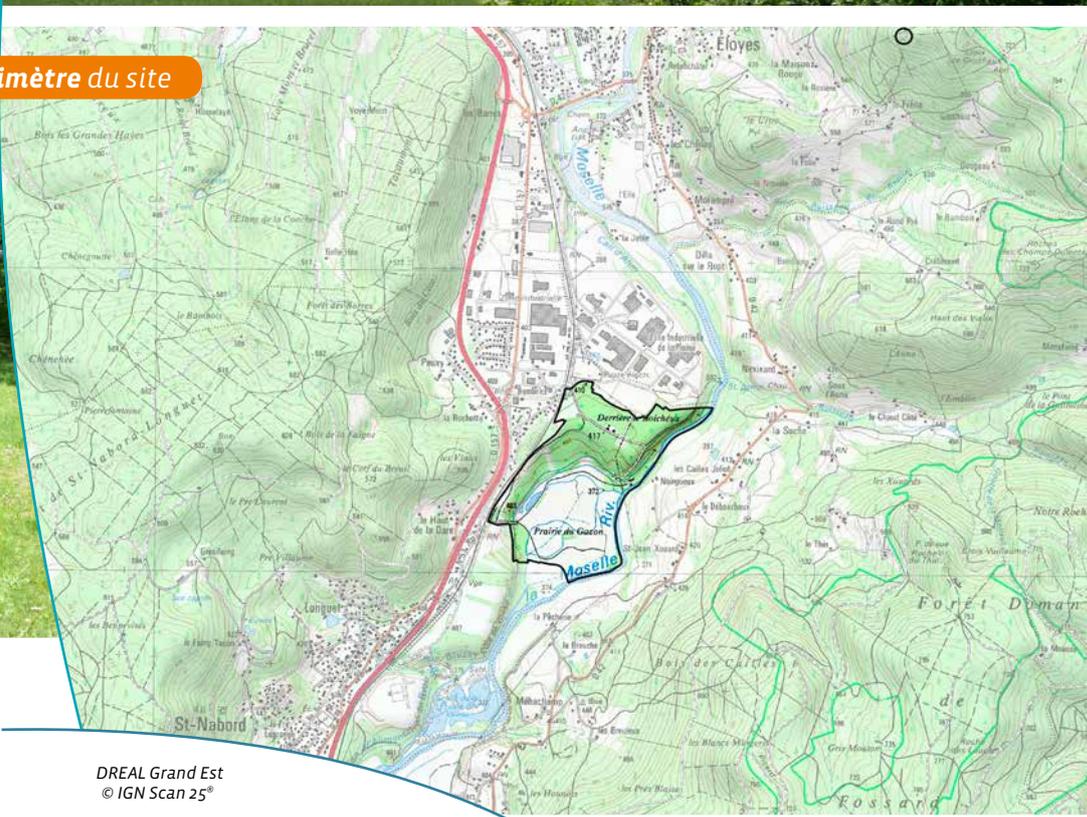
Moselle coupant la moraine

Critères de classement

→ Scientifique



Moraine de Noirequeux



Périmètre du site

- 1 ~ Ruines d'une ancienne ferme au bord de la Moselle
- 2 ~ Banc d'alluvions de la Moselle
- 3 ~ Vaste prairie soulignant la Moselle
- 4 ~ Promenade le long du canal

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

500 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, Natura 2000

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63